

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

A. SECULA, S. MASSON, C. LAVENAN, M. MELOU, V. DROUIN,
D. FOLTRAN, S. JEANNE-BROU, A. DOUGNAC, L. GALINIER,
L. MERIEN, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, C. BRESSON
PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO

Date de la convocation

17/04/2026

Absents excusés

F. BOYER, N. LAMBERT, S. FAUCON, R. MONTAGNON S. SEGHER,
G. VERDU, K. PAPON, M. CAREL, T. CAYUELA, C. DOMEZIL

Date d'affichage

17/04/2026

Pouvoirs

Objet de la délibération n° 37-2026

Finances locales – Fiscalité directe – Vote
des taux – Exercice 2026

G. VERDU à S. JEANNE-BROU N. LAMBERT à C. BOUSQUET
K. PAPON à A. SECULA C. DOMEZIL à C. BRESSON
S. FAUCON à V. DROUIN PAVAILLER

M. Sébastien JEANNE BROU a été nommé secrétaire

Délibération n° 06

Comme chaque année, il revient au Conseil municipal dans le cadre du vote du budget, de fixer les taux d'imposition de la part communale qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

A compter de 2021, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH), le produit attendu sera déduit d'un coefficient correcteur. Pour 2026, ce CoCo est de 134 955€.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter, en 2026, les taux d'imposition des taxes foncières. Le Conseil aura donc à voter les taux conformément au tableau ci-dessous :

	Bases d'imposition 2026	Taux 2026	Produit attendu
Taxe Foncière bâti	4 217 000 (+1.71%)	46.00	1 939 820
TF non bâti	146 700 (+2.22%)	89.93	131 927
TH résidence secondaire	65 800 (-25.23%)	14.00	9 212
		SOUS-TOTAL	2 080 959
Autres ressources fiscales			288 437

		SOUS-TOTAL	2 369 396
Coefficient correcteur			- 134 955
		TOTAL	2 234 441

VU l'Etat 1259 annexé à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- PRECISE que le montant du produit attendu sera imputé au chapitre 731 du budget primitif de 2026.
- DIT que l'Etat 1259 sera ainsi complété et envoyé aux services fiscaux compétents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VERFE' at the top, a central emblem, and '(Hite-Gne)' at the bottom, flanked by two stars.



COMMUNE : 573 VERFEIL
 ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC TOULOUSE-COURONNE-EST

N° 1259 COM (1)



FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 145 956	46,00	119,92	4 217 000	1 939 820	46,00	1 939 820
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	143 511	89,93	237,93	146 700	131 927	89,93	131 927
Taxe d'habitation (TH)	88 011	14,00	54,42	65 800	9 212	14,00	65 800
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 080 959		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	2 080 959

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	46,00	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	2 080 959 = 1,000000	89,93	
Taxe d'habitation (TH)	2 080 959	14,00	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	205 807			82 630	0	0	- 134 955	11 153 482

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	153 482	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	2 234 441
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2 080 959		

À TOULOUSE

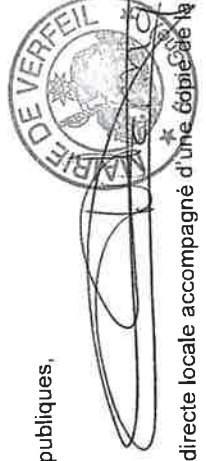
Le 27 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 HUGUES PERRIN

Le 29 avril 2026

Pour la Commune,

Le Maire
 Daniel VITORINO



Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.